

Jungholtz

S'Dorfblättla



Photo : Daniel DIEBOLD

►► Le mot du Maire

Chères Jungholtziennes,
chers Jungholtziens,

Sacré 2020 ! mathématiquement parlant nulle avec son 20-20, alors qu'il y a un an je tablais sur une note de 20/20, mais avec l'émergence du Covid-19, notre vie a été chamboulée. Cette année 2020 restera gravée dans nos mémoires par bien des aspects. Lourdemment impactés par cette crise sanitaire et ses effets sur la vie économique, sociale et culturelle, nombreux sont les secteurs qui ont été touchés de plein fouet. Nous avons dû nous réinventer, à plusieurs niveaux. La municipalité n'y a pas échappé et vos élus ainsi que les agents municipaux s'adaptent à la nouvelle réalité, notamment avec le télétravail lorsque la situation le permet. Mais je retiens aussi que cette crise a été l'occasion de l'expression de nombreuses démarches en faveur de nobles causes que je vous invite à entretenir en 2021. Pour votre bravoure, toutes vos actions empreintes de solidarité et d'abnégation, au nom de tout le conseil municipal, je vous exprime un GRAND MERCI.

Nous voici enfin à l'aube d'une nouvelle année pour laquelle je formule le vœu qu'elle nous soit plus souriante. Malgré des lendemains qui s'annoncent encore difficiles, il faut s'armer de résilience et positiver. Il faut bien l'avouer - au regard du contexte anxiogène dû à cette crise sanitaire inédite que nous subissons depuis mars 2020, aux difficultés traversées par nos artisans, nos PME, nos travailleurs indépendants mais aussi tous nos concitoyens qui se trouvent dans des situations précaires - nous avons tous hâte de voir arriver une année 2021 clémente.

En ce début d'année, j'ai une pensée toute particulière pour tous ceux qui luttent contre le virus, pour les malades et leurs familles, mais aussi pour nos aînés, qui ne doivent pas être réduits à « *des personnes vulnérables* » alors qu'ils sont « *le fondement de la vie associative et de la solidarité familiale* ».

Chers concitoyens, jeunes et moins jeunes, je voudrais aussi vous dire l'amertume qui est la mienne de ne pouvoir vous rencontrer pour la traditionnelle soirée des vœux du maire à ses administrés, une soirée que nous avons toujours souhaité conviviale et festive, un lieu d'échange d'idées.

Aussi pour cette année nouvelle, je formule des vœux modestes mais sincères, des vœux simples de joie et d'espoir. Souriez à la vie, prenez-la comme elle vient, profitez des choses simples et je suis convaincu que tout ira bien. Je n'oublie pas les vœux essentiels qui sont surtout la santé pour vous et vos proches, le bonheur et la sérénité et je rajoute des vœux rarement émis : la reprise de toutes les activités économiques, sportives, culturelles et culturelles mais aussi de retrouver la liberté d'entreprendre, de retrouver la liberté tout court !

Il nous faut rester exemplaires, responsables, optimistes, solidaires et déterminés. Responsables, en respectant les gestes barrières. Optimistes, car collectivement, nous surmonterons cette pandémie. Solidaires, car c'est plus que jamais le moment de prendre soin de sa famille et de ses proches. Déterminés pour aller de l'avant et développer les projets dont notre village a besoin. La vie doit continuer, différemment certes, en s'adaptant ; et même si nous n'avons pas encore tourné la page de cette épidémie d'ampleur mondiale, pour autant, nous ne nous résignerons pas.

N'oublions pas que l'avenir n'est pas uniquement ce qui va nous arriver, mais bien ce que nous allons faire.



Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2021. Prenez soin de vous et de vos proches et soyez assurés de mon entier dévouement pour notre commune.

Guy HABECKER
Maire de Jungholtz ■

Bilan - Travaux

Malgré le confinement, vos élus et agents municipaux ont maintenu leurs efforts afin d'assurer une continuité du service.

Les agents techniques étaient tous deux en poste car impossible pour eux d'effectuer des travaux de voirie, de nettoyage des places et rues ou d'entretien des locaux en télétravail !

Avec l'arrivée de l'automne amenant avec lui sa fournée de *feuilles mortes*, qui envahissent les pelouses et rues de la commune, pas question de chômer ...

Par ailleurs, malgré le confinement et l'incertitude, Jungholtz a tout de même revêtu son habit de lumière avec les décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année.

Au niveau administratif c'est la mise en œuvre des nouvelles réglementations avec le RGPD, le Document Unique et le dernier né, les Lignes Directrices de Gestion qui mobilisent les énergies .

Ci-après un rapide retour sur les travaux importants réalisés en 2020.



Travaux réalisés	Montant
Installation de nouveaux jeux dans le Parc et réaménagement des abords en gazon	9 378 €
Nouvelle remorque et tonne à eau pour le service technique	12 987 €
Travaux d'aménagement d'un fossé près du cimetière en prévision de l'aménagement futur d'un chemin pédestre	18 660 €
Thierenbach – réfection des noues de toiture afin de supprimer les infiltrations	9 120 €
Finalisation de la nouvelle entrée de la Mairie et aménagement de la salle du conseil	4 485 €
Rénovation du mur et de la toiture de la salle polyvalente	27 700 €

Chantiers rue du Binsbourg et rue Henri Latscha finalisés, reste à faire le traçage au sol dès que la météo sera plus clémente et la mise en fonction de la station d'assainissement rue Henri Latscha. Les autres quartiers ne seront pas oubliés pour autant.
Part communale globale pour ces deux chantiers :

Travaux	Rue Henri Latscha	Lingenheld	77 372,40 €
		ETPE	37 512,89 €
MOE	Rue du Binsbourg	Lingenheld	207 960,92 €
		IRH Henri Latscha	4 656,00 €
	IRH rue du Binsbourg	Optionnel	1 344,00 €
			7 286,40 €



Budget - Projets 2021

Budget 2021



La préparation du budget 2021 bat son plein, et ce n'est pas une mince affaire !

Car en plus du casse tête habituel que constitue le budget, il faudra également, tenir compte de l'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 d'une série de mesures dans de nombreux domaines : taxe d'habitation, plan de relance en faveur des territoires mais aussi de la réforme et de l'automatisation du FCTVA [fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée]. Réforme qui consiste à mettre en place une procédure informatisée permettant un calcul automatique du FCTVA, à partir des imputations comptables des dépenses de la collectivité.

Jungholtz, petit village, est tel un véritable joyau dans son écrin, mais comment faire pour arriver à protéger le patrimoine bâti et environnemental, l'embellir, améliorer le bien vivre, maintenir des services de qualité à la population, préserver la sécurité des citoyens, tout en dépensant moins ?

Monter un budget est un exercice compliqué qui demande rigueur et compétences, et je tiens tout particulièrement à saluer le travail à mes côtés de Peggy et à la remercier sincèrement. Associés à la réflexion, les adjoints, et les conseillers municipaux, membres de la commission des finances ont fait en sorte de trouver des solutions pour diminuer les dépenses de fonctionnement (mises en concurrence rigoureuse des fournisseurs et prestataires, encadrement strict des dépenses).

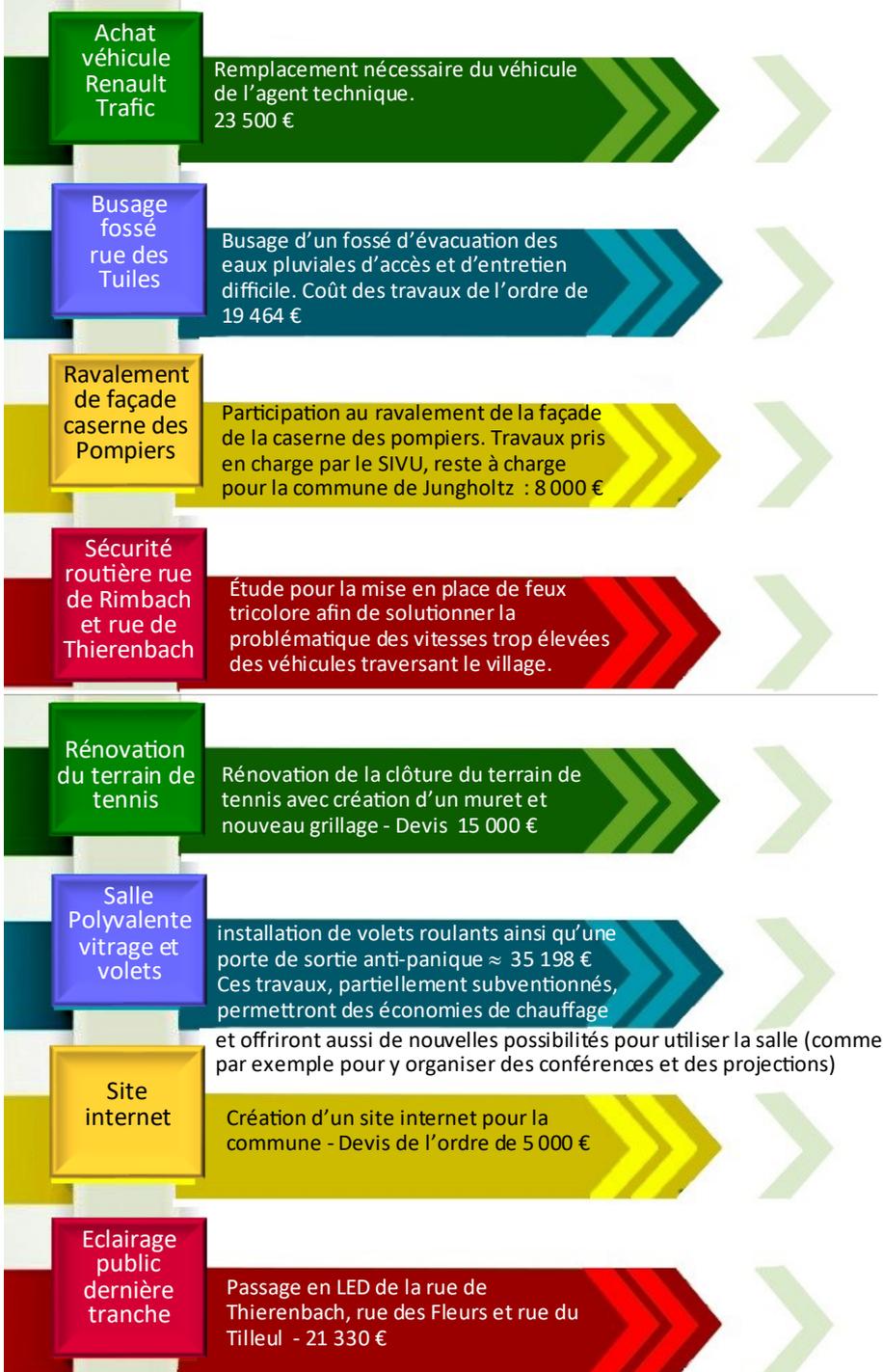
A la section investissement, nous retrouverons, cette année encore, l'entretien annuel de la voirie, des travaux de mise aux normes, d'entretien courant de bâtiments... la réalisation des réseaux.

Sachant que les opérations peuvent être modifiées en cours d'exercice en fonction des délais nécessaires aux démarches administratives (marchés publics, permis de construire, etc...) mais également en raison de dépenses imprévisibles qui pourraient modifier les prévisions budgétaires. Compte tenu du programme d'investissement d'un niveau élevé en 2020 nous nous efforçons de maîtriser les projets 2021.

Bien qu'ils subissent aussi des baisses de dotations, la Communauté de Communes, le Conseil Départemental et les services de l'État nous accordent leur confiance et nous apportent leur soutien financier. Je les remercie pour leur accompagnement.

Nous restons donc optimistes mais aussi vigilants dans l'utilisation des deniers publics.

Projets investissements 2021





Ce qui change au 1^{er} janvier 2021

- **Entrée en vigueur du panier de soin « 100% Santé »** : La réforme 100% Santé propose un ensemble de prestations de soins et d'équipements identifiés dans un panier spécifique pour trois postes de soins : audiologie (aides auditives), optique (lunettes de vue) et dentaire (prothèses dentaires). Ces paniers intègrent un large choix d'équipements de qualité qui sont pris en charge intégralement, sans frais supplémentaire à la charge de l'assuré.
- **Réforme pour pallier les impayés des pensions alimentaires** - A présent, et pour mettre un terme aux impayés, les parents séparés peuvent avoir accès au service public de versement des pensions alimentaires. Toutes les informations sont disponibles sur : <https://pension-alimentaire.caf.fr>
- **Revalorisation du SMIC (+15€ brut/mois)**
- **Revalorisation des pensions de retraite de base à hauteur de 0,4%**
Toutes les informations sur : <https://retraitesdeletat.gouv.fr/retraite/le-paiement-de-ma-retraite/la-revalorisation>
- **Réforme des Aides personnalisées au logement (APL)** Décret n° 2019-1574 du 30 décembre 2019 relatif aux ressources prises en compte pour le calcul des aides personnelles au logement
- **Entrée en vigueur d'une aide financière de 900€ par mois et d'aides techniques de 1200€ à destination des parents d'enfants en situation de handicap**
- **Hausse du prix du tabac, de 10 centimes, en moyenne.**
- **Interdiction de la publicité papier sur les véhicules**
- **Interdiction du glyphosate dans ses principaux usages**
- **Mise en place d'un « fonds réparation »,** destiné à inciter financièrement les consommateurs à faire réparer leurs appareils en panne
Un indice de réparabilité est désormais affiché sur certains produits électroniques (smartphones, télévisions, etc)
- **Entrée en vigueur pour les constructions neuves de nouvelles réglementations environnementales pour réduire l'impact carbone des bâtiments**
- **Fret ferroviaire : Prise en charge par l'Etat de 70% du coût des péages facturés aux entreprises (France Relance)**
- **Malus automobile : entrée en vigueur d'un nouveau barème**
- **Augmentation du prix du CO2**
- **Baisse des impôts de production de 10Mds d'euros**
- **Agriculture : entrée en vigueur d'une convention collective nationale, établissant notamment une grille de salaire minimum.**



Zones 30

Introduites en 1990, les zones 30 sont des espaces du territoire public routier au sein desquels la limitation de vitesse maximum est abaissée à **30 km/h pour l'ensemble des usagers** y circulant, c'est-à-dire les cyclistes et tous les véhicules à moteur, des deux-roues aux transports en commun.

À 30 km/h, la distance d'arrêt réduite permet aux conducteurs de gérer calmement tous les événements imprévus qui peuvent survenir dans une rue d'agglomération où la vie locale occupe une place significative.

Les zones 30 de Jungholtz :
rue de Rimbach
rue Henri Latscha
rue du Binsbourg



Les Chats



Désormais, les propriétaires de chats non-pucés et non-tatoués s'exposent à 750 € d'amende

Pour lutter contre les abandons de chats, les maîtres possédant des félins non identifiés (c'est-à-dire non tatoués ou non-pucés) s'exposent depuis le 1^{er} janvier 2021 à une amende de 750 €.

Le nouveau décret n° 2020-1625 du 18 décembre 2020 portant diverses mesures relatives au bien-être des animaux d'élevage et de compagnie fera passer le défaut d'identification d'une contravention de 4^{ème} classe à une contravention de 5^{ème} classe, plus sévère.

BIODIVERSITE

Natur Miel Association, Association 1901, propose à nouveau sa campagne de **distribution gratuite de graines.**

Le concept est simple : **Planter pour favoriser la biodiversité.**

Cette action permettra de faire un **geste utile** pour **l'environnement** et offrira encore plus de **ressources naturelle** pour les **butineurs.**

Pour participer, c'est **simple et gratuit.** Il suffit de faire parvenir **une enveloppe affranchie 20gr** avec votre nom et votre adresse à

HEROÏQUE

Natur Miel Association
B.P 59

31800 SAINT GAUDENS

qui vous retournera un sachet de graines de

SAINFOIN BIOLOGIQUE.



www.natur-miel.fr/association

Influenza aviaire

Communiqué du bureau du protocole de la communication interministérielle Préfet du Haut Rhin

Compte tenu de la survenue de nouveaux foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans des élevages de canards dans les Landes et de la circulation active de la maladie dans la faune sauvage (cygnes notamment), le respect des mesures de confinement des oiseaux est plus que jamais indispensable, y compris dans les basses cours.

La mise en œuvre des mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours par les particuliers détenteurs de volailles est une condition indispensable pour limiter la propagation du virus.

www.haut-rhin.gouv.fr

Informations 'Jeunes'

Job d'été

La commune de Jungholtz propose un **job d'été** pour l'entretien des espaces verts durant la période estivale.

Dates : juillet/août

Durée de la mission : 4 semaines dont 1 semaine en doublon avec l'agent technique.

Pré Requis

Permis B obligatoire

Particularités du poste

- » Travail en extérieur
- » Port obligatoire d'équipement de protection individuelle.
- » Manutention de charges lourdes 10 kg (matériels, outil etc.),
- » Gestes répétitifs,
- » Contraintes posturales (station debout prolongée, position penchée etc.),

Votre Profil

- » Connaissance des végétaux et du fonctionnement du matériel et engins motorisés utilisés (tondeuse, microtracteur, motoculteur, taille-haies, débroussailleuse, souffleur, etc.

Savoir-être

- Soigneux et ordonné
Ponctualité et assiduité
- » Capacité à appliquer les consignes
 - » Capacités à s'organiser, à travailler en autonomie

Missions

Sous l'autorité du Maire et des adjoints techniques vous assurez les missions suivantes :

- Entretien des espaces verts et réaliser de petites tailles estivales,
- Entretien des massifs végétalisés (binage et désherbage),
- Réaliser la tonte des pelouses, et l'arrosage,
- Nettoyer le site

Pour postuler, il faudra déposer pour le 15 mai au plus tard :

- ♦ votre CV et
- ♦ votre lettre de motivation

à la mairie ou les transmettre au secrétariat par mail

@ mairie.jungholtz@wanadoo.fr

Actualités



Service environnement de la Communauté de Commune

Décision du Conseil de Communauté du 10/12/2020 : à partir du 1^{er} janvier 2021

- » le tarif de l'abonnement annuel de la RIOM des particuliers passe de 198 à 188€
- » la franchise en déchèteries passe de 12 à 15 passages



Les tarifs des locations de bennes pour l'élimination des déchets verts, gravats, bois, encombrants ont aussi été réajustés en fonction des nouveaux marchés (des flyers sont disponibles avec l'ensemble des informations).

D'autre part des informations pratiques sont consultables sur la page Facebook du service

Environnement : <https://www.facebook.com/Service-Environnement-de-la-Communauté-de-Communes-de-Guebwiller-2330647953652047/>

Nouveaux tarifs au 1er janvier 2021 !

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller vous propose la mise en place de bennes, à domicile, pour faire évacuer vos déchets en grande quantité. Cela concerne les déchets suivants :

Déchets verts	Location journalière (≈ 20m ³) 175 € Forfait par jour supplémentaire 10 € Pénalité en cas de déchets non conformes dans la benne 200 €	
Gravats	Location journalière (≈ 8 m ³) 250 € Forfait par jour supplémentaire 10 € Pénalité en cas de déchets non conformes dans la benne 200 €	
Bois	Location journalière (≈ 20m ³) hors traitement des déchets 210 € Traitement déchets (par tonne) 100 € Forfait par jour supplémentaire 10 € Pénalité en cas de déchets non conformes dans la benne 200 €	
Encombrants	Location journalière (≈ 20m ³) hors traitement des déchets 210 € Traitement déchets (par tonne) 200 € Forfait par jour supplémentaire 10 € Pénalité en cas de déchets non conformes dans la benne 200 €	

DÉMARCHE

Toute demande de mise en place de benne doit être formulée par écrit au service Environnement, **a minima 10 jours avant la date d'installation** souhaitée.

Elle doit contenir :

- ✓ Le volume de benne souhaité (8 à 30 m³, selon le flux)
- ✓ La/les date (s), la plage horaire et le lieu souhaités de mise en place
- ✓ Un plan et plusieurs photos du lieu de mise en place
- ✓ Une autorisation de dépose de la benne sur la voie publique (le cas échéant) fournie par la mairie.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

N'hésitez pas, contactez le service

Environnement :

- ✓ par mail : environnement@cc-guebwiller.fr
- ✓ par téléphone : 03.89.28.59.90

Un agent répondra à votre demande et vous fournira toutes les explications nécessaires au bon déroulement de la location.

**COLLECTE DE DECHETS
D'AMIANTE ET DE FIBROCIMENT
Dépôt uniquement sur rendez-vous
à la déchèterie de Buhl**

Contactez le service Environnement par téléphone, la prise en charge s'effectue en deux étapes :

- 1^{er} rendez-vous au service Environnement
- 2^{ème} rendez-vous à la déchèterie de Buhl

Noël de nos seniors...



Chaque année, les aînés sont conviés au repas de Noël offert par la mairie, mais avec cette satanée Covid, cet événement emblématique des fêtes de fin d'année a été saboté par le virus.

Les membres du Conseil Municipal se sont donc mobilisés, et pour agrémenter les fêtes de Noël pour nos seniors, ils ont confectionné une centaine de colis destinés aux personnes de plus 75 ans. Confectionnés et livrés à domicile le samedi 12 décembre au matin ; de quoi remonter le moral des seniors confinés chez eux.

Une distribution faite dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, un bon moment de rapprochement avec les anciens, que la commune n'oublie pas.

Des colis 'Dames' et 'Messieurs' différenciés, ce qui

a été fort apprécié par les couples. Un choix de produits de notre terroir alsacien avec entre autre la boîte à biscuits du Musée Hansi, une rose de Noël pour les dames et une belle bouteille pour ces messieurs, pour accompagner la choucroute et son dessert confectionnés par la Ferme des Moines, sans oublier les billets d'entrées gratuits offerts par le Musée Hansi. De quoi faire des projets pour ce printemps et s'organiser une sortie à Colmar pour une belle visite du musée et du village Hansi.

Tous ont apprécié ce geste dont le but est le partage de toutes ces douceurs et un petit moment d'échange et de convivialité. ■



1^{er} janvier : l'Alsace dans la promotion de la Légion d'honneur...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**JOURNAL
OFFICIEL**

LOIS ET DÉCRETS

Vendredi 1^{er} janvier 2021 / N°2

Edition spéciale du Journal officiel de la République française
Promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur et dans l'ordre national du Mérite.

DISTINCTIONS - De nombreuses personnes engagées dans la lutte contre la Covid-19 décorées.

Laurent Braesch, Directeur d'établissements pour personnes âgées dépendantes à Masevaux et Dannemarie a été promu par le Ministère des solidarités et de la santé au grade de Chevalier.



La presse en parle...

C'est avec un très grand plaisir que nous avons pris connaissance de cette nomination en qualité de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux sont heureux de lui adresser à cette occasion leurs félicitations les plus vives et les plus sincères. Cette prestigieuse distinction rend hommage à son brillant parcours, à son engagement quotidien, à ses qualités

professionnelles et personnelles, à son dévouement et au rôle déterminant qu'il joue dans le domaine de la santé.

Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses activités professionnelles mais aussi au sein du conseil municipal de Jungholtz et l'assurons de nos meilleures sentiments.



Remerciements - Diplômes

Il est de coutume, chaque année, lors de la cérémonie des vœux du Maire de mettre à l'honneur les personnes engagées pour les dons de sang.

Sans cérémonie des vœux, point de remerciements ni distinctions ? Que nenni !

L'EFS [Établissement Français du Sang] tient à témoigner sa reconnaissance aux donateurs et ainsi les remercier chaleureusement pour leur investissement et la régularité de leurs dons.

Pour apporter aux patients les produits sanguins nécessaires à chaque minute du jour ou de la nuit, tout au long de l'année, les dons sont de première importance.

Qu'est-ce que le diplôme remis aux donateurs ?

C'est tout d'abord un insigne français encadré par arrêté ministériel.

En 1950, un diplôme reconnaît le dévouement des donateurs bénévoles. La générosité des donateurs de sang bénévoles fait l'objet d'une reconnaissance spécifique au moyen des diplômes dont les conditions d'attribution correspondent à sept niveaux distincts en fonction du nombre de dons effectués.

Pour l'année 2020, 8 personnes de Jungholtz sont mises à l'honneur :

- » Mme BELAT Agnès
3^{ème} niveau
- » Mme BRAESCH Lauranne
1^{er} niveau
- » M. EL KHATTABI Abdelmounaim
1^{er} niveau
- » Mme FRITSCH Céline
2^{ème} niveau
- » M. IRIG Olivier
1^{er} niveau
- » Mme MEHL Carole
5^{ème} niveau
- » Mme REGENT Elodie
2^{ème} niveau
- » Mme WELKER Céline
1^{er} niveau



Histoire

LE CHÂTEAU DE JUNGHOLTZ EN 1877

d'après Alexandre Bourcart

A l'automne 1877, les frères Alexandre et Charles Bourcart¹ rédigèrent un compte-rendu de leurs sorties de découverte du patrimoine historique et monumental du Florival. Un résumé de ces courses archéologiques dans les environs de Guebwiller a été publié par Philippe Legin dans le bulletin de la société d'Histoire et du Musée du Florival en 2001. L'orthographe et la ponctuation ont été respectées. Le mercredi 12 décembre les frères Bourcart se trouvent à Jungholtz.

Après avoir longtemps hésité entre Murbach et Jungholtz je me décide à aller de nouveau une fois à ce dernier village et rechercher les souvenirs de l'ancienne famille de Schauenburg au milieu des misérables ruines qui subsistent encore, débris cependant encore imposants, rappelant les temps où les Schauenburg résistaient dans leur castel aux attaques de Soultz et des troupes de l'évêque de Strasbourg.

Je passe le *Bildstæckle* où j'examine encore bien à fond la croix² et ses abords ; mais je ne remarque que la borne aux armoiries de Guebwiller indiquant la limite des biens de cette commune et de celle de Soultz. A Jungholtz je remarque la fontaine près de la fabrique Lang³. Le réservoir qui reçoit l'eau provient peut-être de la chapelle du château, il a tout l'air d'un ancien bénitier datant de 1720 à 1750,

époque à laquelle appartient aussi la croix près du pont portant la date de 1748 et dans un élégant cartouche les initiales F.M.B. DE S. (*Fecit Mariæ beatæ ?* de Schauenburg ?)⁴. Quoiqu'il en soit j'ai pris le dessin qui à vrai dire n'offre pas grand intérêt artistique.

De là je monte au château dont j'admire les forts murs soutenus par de massifs contreforts. Arrivé près des maisons je rencontre une vieille femme à laquelle je demande s'il ne reste rien d'autre du château que ces quelques murs et le *Navelmannle* ; elle ne peut rien me dire, elle est "*framdt*" et me mène chez une autre vieille qui n'en sait pas plus mais qui me conseille d'aller trouver le vieux Helm⁵ : "*solle weisst esso Sache er isch halt a Schlosskind*". Bien, je me fais indiquer la maison de Helm, je toque, j'entre et le trouve au milieu de sa famille auprès de sa femme malade et au lit. Sans me gêner je reste car cela n'a pas l'air de les gêner non plus et je lui indique le but de ma visite : curieux de savoir quelque chose sur le château de Schauenburg tel qu'il était autrefois et sur ce qu'il en reste encore. Je suis venu vers lui, pour apprendre de lui le *Schlosskind* ce que je désire et pour savoir si l'on ne trouve plus rien d'ancien. Sur ce enchanté de pouvoir faire valoir sa science il me dit se souvenir fort bien du château dont voilà sa description.

L'on montait d'abord par un chemin entre 2 forts murs et l'on arrivait à une

poterne (*a Schwiboge*) là où le chemin actuel tourne à droite. En franchissant la poterne qui a été démolie il y a une cinquantaine d'années on entrait dans une grande cour plantée d'arbres fruitiers dont quelques uns fort vieux existent en effet encore, cette cour renfermait les dépendances. Sa maison à lui Helm est construite à l'endroit où se trouvaient les écuries et les remises. En creusant dans son jardin il a "*ussgetolwe*" des cranes de chevaux et de taureaux, près de là étaient, dit-il, les étables, c'est cette maison en ruines qui a brûlé il y a quelques années ; d'autres maisons se trouvaient encore dans cette cour, c'étaient des hangars ou des habitations pour les nombreux servants de ces nobles (*vo den Adlen !*). De là on montait par un grand escalier dont quelques marches existent encore au château seigneurial construit sur la pointe du rocher, haute demeure à 4 étages entourant une cour intérieure au milieu de laquelle était une riche fontaine coulante; l'eau de cette fontaine venait par des conduits de la montagne en face (de l'*Axwald*), et l'on en voit encore aujourd'hui la *Brunnstube* construite par les Schauenburg. Ce château a été vendu lors de la Révolution puis démolí après qu'une aile se soit effondrée et soit tombée jusqu'au milieu des prés de Thierbach tant le bâtiment était haut.

Sur ma demande si l'on ne trouvait plus rien en creusant il m'a répondu

¹ Alexandre (1856-1909) et Charles-Daniel (1860-1940) sont des fils du manufacturier guebwillerois Charles Bourcart (1828-1909) et d'Elise-Emma Grosjean (1829-1891).

² À cette époque était encore installé l'ancien *bildstock* daté 1534, déposé au Musée du Florival et remplacé par un calvaire du début du XX^e s.

³ En 1861, Alexandre Lang, -dont le père, Emanuel, avait fondé la société Lang Frères & Cie à Waldighoffen, et son beau-père, Jacques Grumbach de Soultz, deux israélites, achetèrent la filature Barth à Jungholtz (usine du bas) et la transformèrent en filature de schappe (déchets de soie naturelle). En juin 1897, elle fut rachetée par Latscha & Cie.

⁴ Rajouté dans la marge : Frédéric Melchior baron de Schauenburg. Cette fontaine et cette croix ont disparu. Les initiales désignent probablement François Melchior de Schauenbourg (1682-1769), conseiller honoraire au Conseil souverain de Colmar.

⁵ Il s'agit de Joseph Helm né en 1814 qui habitait l'actuel N° 12 de la rue du Château.

que si, déjà souvent il avait trouvé des pointes de flèches en forme de "Notterzung"⁶, qu'on trouvait des briques, des tuiles, des pièces de monnaie, mais ces dernières de très singulière forme, toute minces, et frappées d'un seul côté, formant creux de l'autre, si mince même que quoiqu'en argent elles ne valent pas même un Heller. Seraient-ce des bractéates ? Je lui ai dit de les conserver à l'avenir, puis répondant à ma question si l'on ne trouvait plus de plaques en faïence de poêles, il m'a dit que si, que même il y a peu d'années on avait découvert la *Pfortnerstub*⁷ avec un vieux poêle (*mit viel aber wiechte Kepfle druff*); il a ajouté que puisque je m'intéressais à ces choses, il avait trouvé une fois une vieille clef qui au lieu d'avoir la poignée ronde, l'a en forme de triangle, et qu'il voulait me la donner. Il l'a cherchée mais ne l'est pas trouvée, il m'en fera cadeau à ma prochaine visite. Après m'avoir raconté il a dit qu'il voulait me montrer les restes du manoir et m'a mené partout, mais je n'ai rien découvert d'intéressant. Avant de partir je me suis cependant arrêté pour dessiner les restes des armoiries des Schauenburg placées au dessus d'une fenêtre d'une misérable chaumière. Pendant que je les dessinais, il m'a fait remarquer le timbre du casque, un homme avec des ailes au lieu de bras, m'a dit que c'était là le *Nawelmannle* et m'a raconté à ce sujet la légende suivante :

"Histoire du Nawelmannle"

Les anciens seigneurs du château, les Schauenburg étaient fort riches et fort puissants, mais une bonne part de leur prospérité ils la devaient à la protection du génie tutélaire de leur château, du *Nawelmannle*. Ce génie était renfermé dans un tonnelet d'or tout petit que le seigneur de Schauenburg portait toujours avec lui, et servait son maître de 2 manières différentes, d'abord dès que le temps



Figuré 01 : Le château de Jungholtz en 1680.

La basilique Notre-Dame de Thierenbach possède un ex-voto de 1680 offert par Georg Ignaz Sitterle, originaire de Saint-Hyppolyte. Ce pèlerin était venu enchaîné à Thierenbach pour demander la guérison de sa maladie mentale. La Vierge l'exauça et il offrit ce tableau comme remerciement. A l'arrière-plan apparaît le château de Jungholtz. La forteresse semble devenu un ensemble résidentiel, fait de bâtiments accolés.

devenait mauvais, que des tempêtes arrivaient, le génie agitait une clochette dans l'intérieur du tonnelet; n'était-ce qu'un orage passager la clochette gardait son ton clair et léger, mais était-ce une tempête, un ouragan, la clochette devenait cloche, la cloche devenait bourdon.

Quand les seigneurs de Schauenburg étaient loin de chez eux en un moment ils pouvaient rentrer; ils n'avaient qu'à frapper du doigt le tonnelet, le génie en sortait et les transportait à travers les airs jusqu'à leur château de Jungholtz.

Mais voici la vraie légende. Il y a plus de mille ans qu'un baron de Schauenburg pour tenir la promesse qu'il avait faite au pape se décida à partir pour la Terre Sainte. Il n'y avait pas un an qu'il était marié, il laissait sa femme et son enfant pour accomplir

son vœu mais il lui en coûtait beaucoup. Il partit cependant et mit à la voile, avec de nombreux compagnons d'armes. Mais un jour qu'ils étaient près des côtes de l'Italie voilà la clochette qui retentit dans son tonnelet, elle devient de plus en plus bruyante et même menaçante. Cependant il faisait bien beau, pas un nuage ne troublait le ciel. Schauenburg obéit sachant bien que le génie ne l'avertissait pas en vain, il descend à terre malgré les rires et les moqueries de ses camarades qui se dirigent de nouveau vers la pleine mer. Mais là un orage épouvantable les surprend, la tempête déchire les voiles, brise le navire et la mer engloutit tous ces preux chevaliers. Rassuré par la clochette qui ne retentit plus, le seigneur repart et arrive sain et sauf en Palestine, il entre à Jérusalem, il trouve le tombeau du

⁶ En allemand *Natterzung*, "langue de vipère", c'est-à-dire une pointe très effilée. Ce type de pointe a été trouvé dans les fouilles d'Ottrott et il est daté du début du XII^e siècle.

⁷ La loge du portier.

Histoire - Patrimoine

Christ, mais à peine est-il au but de son pèlerinage que le souvenir de sa femme et de son fils lui revient, il ne peut plus rester en Palestine, il ne veut plus combattre, son vœu du reste est accompli. Il toque au tonnelet d'or, le génie apparaît, le saisit et l'emporte dans son vol rapide par dessus les pays, par dessus les mers jusqu'au château paternel.

Lors de la Révolution, quand les Schauenburg expulsés durent quitter le château qu'ils possédaient depuis des milliers d'années, le génie au désespoir saisit le tonnelet d'or et se précipita au fond du puits qui est au bas de la montagne, puit dont le fond communique avec l'enfer. Mais le *Nawelmannle* n'est pas mort. Ainsi quand en hiver l'ouragan descend du

Ballon, que le vent siffle et que la tempête mugit, au fond du puits maudit l'on entend la clochette retentir, la clochette du *Nawelmannle*.

L'histoire est finie, mon dessin est fait, je quitte le vieux Helm qui m'indique encore la place du puit et une vieille maison, en peu plus loin une chapelle. Autrefois me dit-il encore, je possédais un S^t Nicolas provenant de la chapelle du château mais une femme qui me détestait me l'a brûlé; le S^t Jean qui le remplace provient d'une chapelle des environs de Kruth il n'y a pas longtemps.

En rentrant je cherche la "*Brunnstub*"⁸ que je trouve en effet au dessus de la fabrique Lang. C'est une construction gothique en immenses pierres de taille, au haut pignon dont le tympan

en demi-cercle est orné d'une inscription en lettres gothique, malheureusement il est trop tard et il fait trop sombre pour pouvoir la déchiffrer. La construction est couverte également de larges pierres de taille et fermée par une porte en fer que je parviendrais peut-être à ouvrir pour voir si l'intérieur est vouté ou non. En tous cas c'est une découverte intéressante et je rentre enchanté de ma journée, car non seulement j'ai fait une découverte archéologique, mais j'ai l'espoir d'enrichir ma collection de quelques objets, et de plus j'ai recueilli une charmante légende digne de ne pas être oubliée.

Bertrand RISACHER ■

⁸ La "*Brunnstub*" au bord du sentier menant au *Bildstæckle*, était encore visible voilà quelques années mais semble avoir disparu. La source alimentait le château et les propriétés de la famille de Schauenbourg. Elle « paraît être du XIV^e siècle » d'après les minutes d'un procès de 1801 qui opposa la veuve de François Antoine Melchior de Schauenbourg au papetier Jean François Charmoy.

LA LIGUE

CONTRE LE CANCER

HAUT-RHIN

Solidarité

La Ligue contre le cancer du Haut-Rhin reprend ses activités à compter du **lundi 4 janvier 2021** par téléphone ou en visio :

- soutien social
- aide psychologique
- conseils médicaux
- conseils diététiques
- conseils et soins socio-esthétiques.

Dans le contexte sanitaire actuel, les activités de groupe et/ou en présentiel sont toujours suspendues jusqu'à nouvel ordre

N'hésitez pas à nous contacter :

➡ pour Colmar (Maison de la Ligue) au 03 89 41 18 94

➡ pour Mulhouse (Espace Ligue) au 03 89 53 70 20

➡ pour Folschbourg (Point Ligue) au 03 68 89 00 84

Par mail : cd68@ligue-cancer.net

Nous serons toujours à vos côtés face au cancer.

Un don pour contribuer

La Ligue contre le cancer du Haut-Rhin consacre chaque année plus de 1,5 millions d'euros au financement de ses missions sociales dans le département (aide à la recherche, aide aux personnes malades, information et prévention). Les dons sont sa principale source de financement. Près de 95% des ressources du Comité proviennent de la générosité de ses donateurs. En soutenant la Ligue, vous soutenez votre famille, vos voisins et amis.

Un don déductible des impôts

Dès réception de votre don, la Ligue vous fera parvenir un reçu fiscal dans les meilleurs délais. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Loi des Finances accorde aux donateurs une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant de leurs dons annuels dans la limite de 20% du revenu imposable. Par exemple, un don de 30 € ne vous coûte en réalité que 10,20 €.

Ligue Contre le Cancer comité du Haut-Rhin

11 rue Camille Schlumberger - 68000 COLMAR

Tél. 03 89 41 18 94

Site : <https://www.liguecancer-cd68.fr/>

PROCEDURE D'EXONERATION DE LA RIOM pour les locaux et logements vacants

[Redevance Incitative des Ordures Ménagères]

A compter du 1^{er} janvier 2021, les
mairies n'auront plus besoin de
produire une attestation de vacance
pour un logement ou un local.

L'attestation de la mairie est rempla-
cée par une attestation sur l'honneur
du propriétaire (ou du gestionnaire le
cas échéant) du logement ou local.

Cette attestation sera à remplir systé-
matiquement, quelle que soit la durée
de vacance du logement ou du local.

La procédure, mise à jour, est trans-
mise aux usagers (formulaire
« exonération modifié »).

Le second justificatif demandé par la
CCRG reste maintenu (état de lieux de
sortie, acte de décès, etc.).

Le service Environnement, en particu-
lier Madame Sandra FONSECA PIREZ
(en charge de l'instruction des dossiers
de demande d'exonération pour loge-
ment ou local vacant) sont à votre
disposition pour tout complément
d'information.

Service Environnement
Communauté de Communes
de la Région de Guebwiller
13 rue de l'Électricité
68500 GUEBWILLER
03.89.28.59.94



Toute exonération sera accordée à
condition qu'aucun matériel ne soit en
place et sur présentation des docu-
ments suivants :

- 1) Attestation sur l'honneur dûment
complétée et signée, à transmettre
quelle que soit la durée de vacance
du logement (dès le 1^{er} jour de
vacance)
- 2) Justificatifs complémentaires à
produire, en plus de l'attestation sur
l'honneur, en fonction de la situa-
tion
- 3) Restitution du matériel (bacs,
badges)

Météo & Règles

Verglas, gel, neige :
Comment se passer du sel au jardin ?

Stop aux idées reçues ! Non, le sel de
dégel n'est pas LA solution
pour **enlever la neige des allées des
jardins**. Le sel de déneigement n'est pas
écologique, il nuit au sol et aux plantes
du jardin. En effet, le sel n'est pas la
meilleure solution pour déneiger une
terrasse ou pour lutter contre le verglas
des allées.

Pourquoi ?

Le sel de déneigement contient
du **chlorure de sodium**, néfaste pour le
jardin. **Il fragilise le sol et étouffe les
plantes**. En plus d'abimer le sol et les
plantes du jardin, le sel de
dégel **nuit au béton** et perturbe
également **la pureté de l'eau des
rivières**.

Attention aussi **aux animaux du jardin et
de compagnie** ! Si votre chat ou
chien ont l'habitude de sortir dans le
jardin, **le sel peut abimer leurs pattes**.

Neige, verglas, gel : quelles sont les solutions écologiques ?

Heureusement qu'il existe des **solutions
naturelles** pour déneiger le jardin ou
pour lutter contre le verglas.

Bien-sûr, **la pelle** est l'une des solutions
la plus efficace pour enlever la neige des
allées du jardin.

La première chose à faire est de racler la
neige à l'aide d'une pelle pour éviter que
celle-ci ne gèle et forme de la glace. Le
mieux est de se munir d'une pelle en
acier pour bien enlever toute la neige au
sol et l'entasser sur le côté.

Pour limiter l'effet « patinoire », vous
pouvez répandre du sable, de
la cendre ou des copeaux de bois une
fois que vous avez fini de déblayer la
neige.

Les cendres sont une très bonne
alternative : elles luttent contre la neige
mais aussi accélèrent la fonte du verglas.
Un conseil : pensez à récupérer les
cendre de vos feux de cheminée !

**Les copeaux de bois, le marc de café ou
encore le jus de betterave à
sucre** peuvent être utilisés pour
déneiger efficacement et pour lutter
contre le verglas.



Faut-il déneiger le trottoir situé devant son habitation ?

Oui, vous devez procéder au déneigement du
trottoir bordant votre domicile

En cas d'accident, la victime (passant,
copropriétaire...) peut engager la responsabilité
des riverains (propriétaire habitant le logement
ou locataire) pour négligence, même en
l'absence d'arrêté municipal imposant le
déneigement. Par exemple, si la neige glisse du
toit et endommage une voiture dans une région
sujette à de fortes chutes de neiges à certaines
périodes de l'année.

Opération de déneigement

Le déneigement consiste à déblayer la neige, et
assurer le salage ou sablage en cas de verglas.
Cette opération s'effectue jusqu'à la limite du
trottoir, et sans obstruer les bouches d'égout
pour permettre l'écoulement des eaux.

Personne concernée

Les riverains ont l'obligation de déneiger devant
leur habitation. Cette obligation s'impose au
locataire ou propriétaire d'une maison
individuelle, ou au syndic de copro-
priété agissant au nom du syndicat des
copropriétaires d'un immeuble en copropriété.

Dans certaines communes très touchées par la
neige, le maire peut également imposer :

- la pose d'arrêts de neige (parfois
appelés barres à neige ou barres antichute)
sur les toits des immeubles bordant la voie
publique,
- ou l'enlèvement des glaçons formés au bord
des toitures ou le long des tuyaux de
descente.

Sanction

Le non respect des mesures de déneigement
imposées par le maire vous expose
à 38€ d'amende.

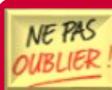
Responsabilité en cas d'accident

Lorsqu'il existe un arrêté municipal et que les
mesures imposées par arrêté municipal n'ont
pas été prises, la victime peut engager la
responsabilité du locataire ou du propriétaire si
le trottoir jouxte une maison individuelle, du
syndicat des copropriétaires et/ou du syndic de
copropriété si le trottoir jouxte un immeuble en
copropriété.

État Civil

► **Grands Anniversaires** (70 ans et plus)

Dans le bulletin n°28, une erreur s'est produite lors de l'extraction de la liste des 'Grands Anniversaires' du fichier 'État Civil' et sur certaines lignes, la colonne nom a été décalée par rapport aux colonnes prénoms et date de naissance, nous vous prions de nous en excuser. Vous trouverez ci-après la liste rectifiée. Nous vous prions d'excuser cette erreur et vous remercions de votre compréhension.

Décembre	BERBETH née MEYER	Béatrice	21/12/1950	Février	ANSEL née BIHRY	Marie	11/02/1937	
	BIHRY	René	10/12/1929		ARNOLD	Daniel	21/02/1937	
	ERISMANN	Jean-Louis	15/12/1946		BURGER	Yves	24/02/1949	
	FEDER née ARNOLD	Madeleine	27/12/1929		FRICKER	Claude	01/02/1926	
	LAUCHER	Marcel	06/12/1939		LEHNER née BIECHELIN	Marguerite	20/02/1938	
	LAUCHER	Pierre	28/12/1942		MONA née KACZMAR	Sophie	04/02/1934	
	LEDERMANN	Gilbert	09/12/1942		Mars	AULLEN née TAGLANG	Marie	02/03/1945
	MEHR	Alia	01/12/1949			BADER née ERISSMANN	Paulette	22/03/1950
	ROTHUT née KAUFMANN	Marie Claire	01/12/1945			CHRISTMANN	Maria	03/03/1940
	Janvier	BRUCKER née KLEIN	Marie-Louise			29/01/1942	CLEMENTZ née FORR	Eugénie
EL HAMSAOUI		Abdelkader	01/01/1950	FAHR		Lucienne	26/03/1947	
FEY		Harald	15/01/1941	FRICKER née MULLER		Gisèle	23/03/1944	
HEINRICH		Marcel	07/01/1945	GIARDINO		Jean Paul	29/03/1941	
ISSLER née BLUEM		Marie	25/01/1947	HEINRICH		Daniel	07/03/1942	
KARISSI		Imia	01/01/1935	LEDERMANN née CUNAT		Andrée	29/03/1947	
KAUFFMANN		Jean	12/01/1948	TOIGO		Pierrette	22/03/1935	
KIHL née OSWALD		Marie Antoinette	13/01/1946	Si vous constatez un oubli ou que vous ne souhaitez pas qu'une information relative à un événement d'état civil apparaisse dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à le signaler, de préférence par mail à marie.boltz@free.fr , afin que nous puissions en tenir compte.				
MISTLER		Auguste	24/01/1926	 DISTRIBUTION DES SACS DE TRI ET DE BIODECHETS Lundi 11 janvier 2021 de 14h à 18h. Merci de vous munir de votre badge bleu ! 				
RISSEUR née LOOS		Marie	15/01/1937					
ROSEMARY née DIMITROVA GROZEVA	Nedka	11/01/1941						
ROTTY	Paul	20/01/1948						
SCHLURAFF	Gilbert	16/01/1948						
SEILNACHT	André	29/01/1940						
STOECKLE née KAPFER	Marie	29/01/1939						
SUTTER	Béatrice	18/01/1949						
WIMMER	Jean Marie	08/01/1950						



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des affaires civiles et du sceau

DEPECHE MARIAGE- Actualisation du décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Afin de mettre en œuvre les mesures visant à limiter la propagation de l'épidémie de covid-19 tout en assurant le maintien des services publics, vous trouverez ci-après les orientations destinées aux officiers de l'état civil sur la **célébration des mariages et l'enregistrement des pactes civils de solidarité**.

L'article 3, III du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, tel que modifié par le décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020 dispose désormais que :

[...] Pour la célébration de mariages et l'enregistrement de pactes civils de solidarité [...], l'accueil du public est organisé dans les conditions suivantes :

- 1° Une distance minimale de deux emplacements est laissée entre ceux occupés par chaque personne ou groupe de personnes partageant le même domicile ;
- 2° Une rangée sur deux est laissée inoccupée.

L'exclusion de la dérogation mentionnée au 3° pour la célébration des mariages et l'enregistrement des PACS, qui figurait dans le décret du 29 octobre dernier, a été supprimée par le décret précité du 14 décembre 2020.

Par conséquent, la célébration des mariages et l'enregistrement des PACS ne sont plus soumis à la limite de six personnes autorisées à assister à la cérémonie.

Il appartient à l'officier de l'état civil célébrant le mariage ou enregistrant le PACS de s'assurer du respect de ces dispositions.

Lundi	9h à 12h	17h à 18h
Mardi	9h à 12h	-
Jedi	-	14h à 16h

MAIRIE - HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Permanence des élus **lundi de 18 à 20h** ou sur rendez-vous
Téléphone 03 89 62 22 11 - @ mairie.jungholtz@wanadoo.fr